

COMPTE-RENDU ET PROCÈS-VERBAL

Nombre de Conseillers		L'an deux mille vingt et un, le 01 février à 20h00, le Conseil Municipal de
En exercice :	27	la Commune de Baden s'est réuni à huis clos dans la salle du Conseil, 3
Présents :	23	place Weilheim, sur convocation légale en date du 21 janvier 2021 et
Votants :	27	sous la présidence de Monsieur Patrick EVENO, Maire.

(26 votants pour la délibération n°03/2021)

Présents : Anita ALLAIN-LE PORT, Jean-René JAOUEN, Brigitte FALLOT, Yannick LE HELLEY, Valérie LE BERRIGAUD, Joseph LE SCIELLOUR, Sandrine SCOTTO, Bertrand CUVILLIER, Séverine MULLER, Jean-Claude LE BOULICAUT, Pernelle AVRARD, Patrick BERTRAND, Elisabeth BAELDE, Joël BIGNON, Frédéric LAURENT, Eveline PINOIT, Patrick PIQUET, Chantal de GRAEVE, Christophe BEDARD, Virginie LE GOASCOZ, Francis UNTERSINGER, Claude LEGOFF.

Ont donné procuration : Nadine LE MARHOLLEC à Elisabeth BAELDE, Bruno PICAUD à Jean-Claude LE BOULICAUT, Nadège CORSO à Patrick PIQUET, Sophie BODIN à Claude LEGOFF.

Secrétaire de séance : Pernelle AVRARD

Le procès-verbal de la précédente réunion est modifié suivant les remarques formulées par Madame Chantal de GRAEVE.

Considérant que le public n'est pas autorisé à se déplacer pendant le couvre-feu imposé par la crise sanitaire, l'accès au public des séances du Conseil municipal n'a pas été autorisé.

Les séances du Conseil municipal font l'objet d'un enregistrement audio.

Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des remarques sur le compte-rendu du dernier Conseil municipal. Madame Chantal de GRAEVE indique que Madame Anita ALLAIN-LE PORT devait donner un compte rendu de la réunion du 07 décembre 2020 relative au volet environnemental de la Semaine du Golfe 2021. Monsieur le Maire indique que la Commune a reçu le compte-rendu mais qu'il n'a pas encore été diffusé. Il propose de le faire parvenir par courriel dès le lendemain. Il précise que sur le volet environnemental, les procédures appliquées en 2019 vont être renouvelées et qu'il n'y a aucune nouveauté. Madame Chantal de GRAEVE indique qu'elle souhaite avoir des informations sur l'impact écologique. Monsieur le Maire indique que les moyens mis en œuvre ne changeront pas en 2021.

Madame Chantal de GRAEVE indique que concernant le bordereau n°135, elle précise qu'il n'est pas indiqué que la minorité Ensemble pour Baden a voté contre ce bordereau. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un oubli qui sera corrigé

01/2021) DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 (DOB)

Monsieur le Maire et Monsieur Jean-René JAOUEN lisent le rapport sur les orientations budgétaires pour le budget principal, le budget des mouillages et le budget du lotissement de la Chesnaie.

Madame Chantal de GRAEVE indique qu'aucun chiffre n'est présent pour l'année 2021 dans les tableurs. Elle précise l'avoir évoqué en commission finances. Elle indique que les orientations budgétaires doivent porter sur les prévisions de dépenses et de recettes en fonctionnement et en investissement. Elle précise que pendant les six dernières années, les prévisions ont toujours été intégrées aux orientations budgétaires. Elle indique que les prévisions 2021 apparaissent bien au DOB du CCAS et ne voit pas pourquoi les chiffres ne sont pas présents pour le DOB de la Commune.

Monsieur Jean-René JAOUEN indique que les chiffres sont présents pour les taxes. Madame Chantal de GRAEVE indique que pour pouvoir comprendre ces chiffres, elle a été obligé de les additionner afin de retrouver les totaux. Elle précise qu'il est possible de calculer la fiscalité. Elle déplore le fait de n'avoir aucun chiffre en matière autofinancement. Monsieur Jean-René JAOUEN indique que ces chiffres seront présents dans le Budget Primitif (BP) 2021. Il indique qu'il y a une différence entre ce qui a été prévu au budget 2020 et les états de fin d'année. Madame Chantal de GRAEVE indique que c'est vrai mais que pour avoir un débat, il faut avoir des chiffres même prévisionnels.

Monsieur Jean-René JAOUEN indique que pour les taxes, cela apparait dans les orientations budgétaires. Madame Chantal de GRAEVE indique que ce n'était pas compliqué de rajouter une colonne « 2021 » avec des prévisions afin d'avoir une vue d'ensemble des recettes et des dépenses.

Madame Chantal de GRAEVE indique que les charges à caractères exceptionnelles s'élèvent à 269.200 euros dues à l'annulation de la DSC (Dotation de solidarité Communautaire) mais que celle-ci aurait dû figurer également en produits exceptionnels et qu'il est dommage de parler de cette DSC uniquement en perte. Monsieur Jean-René JAOUEN indique que cela a été précisé en commission finances et c'est pour cela qu'elle ne figure pas dans le tableau présenté en 2017 et 2018. Monsieur le Maire indique que les chiffres 2021 sont bien indiqués dans le corps du texte, ils seront intégrés dans les représentations graphiques pour l'année prochaine.

Concernant la CAF (Capacité d'Auto Financement), Madame Chantal de GRAEVE demande comment s'explique un tel déficit. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'augmentation de quelques dépenses et surtout de recettes qui n'ont pas eu lieu. Il précise qu'il n'y a pas eu d'analyse financière du passé mais que la période COVID a généré néanmoins beaucoup moins de recettes et quelques dépenses supplémentaires mais à la marge. Madame Chantal de GRAEVE indique que la marge s'élève à 229.000 euros en moins et précise que cela concerne l'année 2020. Elle indique qu'il aurait été intéressant d'avoir la prévision de CAF pour 2021. Monsieur le Maire indique que l'année est difficile à prévoir sauf à se dire que ce sera la même lignée que l'année 2020, année COVID. Monsieur Jean-René JAOUEN indique qu'aucun élément n'est parvenu à la Commune bien qu'étant fin janvier et précise n'avoir aucune précision concernant l'avenir.

Monsieur Christophe BEDARD demande quelles sont les stratégies objectives en matière d'habitat et notamment de logements sociaux. Il précise que l'ancienne municipalité avait œuvré et obtenu une exonération de la pénalité de deux fois trois ans. Il demande ce qui sera mise en œuvre par la suite. Monsieur le Maire indique que les objectifs sont simples et qu'il s'agit de poursuivre la production de ces logements, soit en réhabilitation. Il précise que lors du prochain conseil municipal de mars 2021, un comité consultatif sera constitué afin de programmer une étude sur le centre-bourg qui inclura le logement social. Monsieur Christophe BEDARD demande si un lotissement communal est prévu. Monsieur le Maire répond que oui mais qu'il n'est pas possible de dire où se situerait ce projet. Il précise qu'il y aura un débat global. Il indique que cela peut être également un domicile partagé, en logement social ou tout autre support possible. Il précise que l'EPF (Etablissement Public Foncier) dont GMVA étudie actuellement la faisabilité, pourra être éventuellement sollicité.

Monsieur Patrick PIQUET demande si le PRU (Plan de Référence Urbain) de 2015 sera pris en compte ou s'il est prévu d'en établir un nouveau. Monsieur le Maire indique que le PRU de 2015 servira de base à l'étude future.

Monsieur Claude LEGOFF demande s'il serait possible d'envisager la création ou l'accompagnement à la création d'une MAM (Maison d'Assistantes Maternelles). Il rappelle qu'une telle création avait déjà été envisagée mais qu'elle avait rencontré des difficultés. L'appui de la Commune pourrait être envisagé pour l'aménagement d'un local ou un loyer adapté pour les débuts de l'activité. Cette MAM viendrait en complément des services de garde déjà existants sur la Commune. Il indique qu'en raison de la crise sanitaire actuelle, des contrats, voire des horaires de travail, ont été adaptés et que cette MAM pourrait être un bon complément. Monsieur le Maire indique en prendre note et précise que cette proposition sera étudiée.

Monsieur Christophe BEDARD indique qu'il est prévu une somme de 1000 euros par an concernant les circuits piétons. Il demande si cette somme sera suffisante. Monsieur le Maire indique qu'il ne sait pas si cela est suffisant mais qu'il convient de poursuivre un programme et qu'il ne s'agit là que d'orientations budgétaires. Il précise que la grande orientation est de poursuivre les circuits mais qu'il est difficile d'affecter un budget bien précis.

Monsieur Christophe BEDARD indique que deux fois 80.000 euros avaient été prévus pour le projet de revalorisation de Kergonano et que cela a baissé à deux fois 50.000 euros. Il demande si le projet a été retravaillé. Monsieur le Maire indique que le projet sera repris mais qu'il est évident qu'au bout de six mois, tous les projets en cours n'ont pas encore été repris mais ils font bien partie du prévisionnel.

Monsieur Christophe BEDARD indique que le projet du dojo a été abandonné et demande ce qu'il en est du projet de club house du basket. Monsieur le Maire indique que cela fera également partie des réflexions du comité consultatif qui sera créé prochainement. Il précise que le projet principal du mandat est une maison des associations mais que le projet sera vu de manière plus globale, à l'échelle des finances de la Commune. Il indique que tout ne pourra pas être fait en même temps.

Monsieur Patrick PIQUET indique qu'il sera tenu compte de la masse salariale en fonction des recrutements envisagés. Il demande de quels recrutements il s'agit. Monsieur le Maire indique que les recrutements restent limités mais tiennent compte de l'embauche du policier municipal et de l'ASVP (Agent de Surveillance des Voies Publiques). Il précise que le poste d'ASVP est prévu sur l'année 2021 et qu'en fonction des besoins, le poste pourrait être pérennisé. Il indique qu'il s'agit également de deux contrats, avec un petit nombre d'heures, suite à la livraison du restaurant scolaire et d'un poste pour

assurer un mini service communication qui sera confié à un membre du personnel déjà en activité et qui va représenter 0.30 % ETP (Equivalent Temps Plein), ce qui reste marginal mais qui va permettre de pérenniser un poste. Monsieur Patrick PIQUET indique que cela représente une augmentation de la masse salariale de 5 %. Monsieur le Maire confirme en prenant en compte l'évolution des carrières des agents.

Madame Chantal de GRAEVE demande si le dossier de rénovation de la chapelle de Penmern est maintenant clos et si la Commune a bien reçu toutes les subventions prévues, notamment la Fondation du Patrimoine. Monsieur le Maire indique les demandes sont en cours mais que les démarches sont longues. Madame Chantal de GRAEVE indique qu'il reste environ 40.000 euros à récupérer. Monsieur le Maire indique que le détail pourra être communiqué. Madame Chantal de GRAEVE indique qu'elle demande cela car elle voit encore la chapelle de Penmern sur le DOB. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un autre problème et demande à Monsieur Yannick LE HELLEY de donner quelques détails sur la somme inscrite. Monsieur Yannick LE HELLEY indique qu'il y a des malfaçons suite aux travaux et notamment des remontées d'eaux pluviales dans les murs de la chapelle. Il précise que l'architecte et l'entreprise de Gros Œuvre vont être convoqués afin d'établir la liste des travaux à reprendre. Monsieur le Maire indique qu'il est étonnant que sur un tel investissement il n'est pas été prévu de descentes d'eau pluviales ou encore des bandes de rives non finalisées donc par précaution, une petite somme a été inscrite.

Madame Chantal de GRAEVE indique que 90.000 euros ont été prévus en 2021 pour la salle du Tumulus et 25.000 euros en 2022. Elle demande à quoi cela correspondait car cela lui semble à la fois peu et beaucoup. Monsieur Yannick LE HELLEY indique en avoir déjà parlé en commission travaux. Il indique qu'une partie de la toiture va être réparée et le sol est à refaire entièrement. Madame Chantal de GRAEVE indique que cela lui paraît peu au regard de l'ampleur des travaux et notamment la réfection du sol. Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas que cela. Il précise que le sol de la salle de gym sera refait et une étude sera menée sur la soufflerie. Monsieur Yannick LE HELLEY indique qu'un devis a été demandé pour la réfection du sol. Monsieur le Maire précise que ces travaux sont prévus afin de maintenir une activité dans le bâtiment en attendant un autre projet qui ne va pas naître prochainement. Il estime que pour maintenir le Tumulus en état de vie, il faut y inscrire quelques travaux.

Madame Chantal de GRAEVE indique de façon générale qu'il n'y a pas de visibilité sur ce DOB. Elle précise qu'il a été dit pendant le dernier mandat que les budgets étaient frileux. Elle indique trouver que ces prévisions budgétaires manquent aussi d'ambition.

Monsieur Claude LEGOFF indique que les annuités des emprunts sont notées mais que la durée des prêts ne figure pas au document. Il précise que le DOB est plein de chiffres et de tableaux mais qu'aucun ne permet d'en établir une synthèse. Il indique qu'il faudrait à minima les recettes, les dépenses, ce qu'il reste en autofinancement et les durées d'emprunt. Il indique qu'il n'y a pas de prévision pour 2021 alors même que le principe du DOB est de faire des prévisions.

Monsieur Claude LEGOFF indique être surpris de ne pas avoir la durée des prêts car actuellement lorsqu'on contracte des prêts très courts, les taux sont très bas. Il note un endettement de 3.7 millions pour l'année 2020 mais avec des annuités à 700.000 euros, cela devrait être vite remboursé. Il indique ne pas comprendre pourquoi la Commune a des annuités aussi importantes.

Monsieur Jean-René JAOUEN indique que les deux derniers prêts contractés ont une durée de 20 ans à savoir 1 million sur 20 ans et 2 millions sur 20 ans. Monsieur Patrick PIQUET indique que la part des intérêts représente très peu dans le prêt mais que la part de capital est importante. Monsieur le Maire indique que le coût de l'argent est marginal car les prêts sont à 1, voire 1.5 % pour le coût du prêt. Monsieur Claude LEGOFF indique qu'il n'est pas possible de faire une analyse car il n'y a pas d'éléments dans le DOB. Monsieur le Maire indique que tous les instruments financiers sont à disposition pour établir une analyse précise mais que ce n'est pas l'objet du DOB. Monsieur Claude LEGOFF indique qu'une bonne analyse peut tenir sur une page et elle doit indiquer les recettes, les dépenses et les capacités d'autofinancement, les amortissements bien que ce soit des sommes fictives. Il indique que la Commune dispose de 1.2 millions et il s'interroge sur ce qu'elle peut faire avec 1.2 millions, ce qu'elle peut rembourser et où elle peut investir. Il précise qu'au vu des éléments du DOB, il n'a pas la réponse.

Monsieur Jean-René JAOUEN indique qu'il est possible d'établir la liste des emprunts en cours avec leur début et leur fin. Il précise que l'évolution de la dette est de 4.5 millions en 2022. Monsieur Patrick PIQUET précise que c'est sans recourir à de nouveaux emprunts. Monsieur Jean-René JAOUEN indique que si la Commune veut investir, il est évident qu'il faudra avoir recours à l'emprunt. Monsieur Claude LEGOFF indique qu'en partant d'une capacité d'autofinancement de 1.2 millions avec une annuité de 800.000 euros en 2022, il se demande quelle part est consacrée à l'autofinancement et quelle part aux emprunts. Monsieur le Maire indique que sur 2021 et 2022, il n'y aura que des études sur les projets et pas réellement d'investissement. Les sommes liées à ces investissements ne seront validées qu'après la fin des études. Monsieur Claude LEGOFF dit que c'est en fonction de l'emprunt que l'on décline le projet,

la capacité à investir et indique que le DOB sert à savoir où va la Commune. Monsieur le Maire indique qu'il faudra peut-être 4 ou 5 millions d'euros après la phase d'études et que l'autofinancement est utilisé pour une grosse orientation. Il précise qu'il n'y a qu'un gros projet par mandat et qu'éventuellement d'autres projets à côté peuvent être envisagés. Monsieur Claude LEGOFF estime que les réflexions doivent être basées sur quelque chose, l'enjeu n'étant pas de mettre un montant précis mais bien un prévisionnel.

Madame Séverine MULLER indique que les DOB depuis 2016 étaient aussi peu lisibles. Elle précise que le DOB actuel manque peut-être de projection sur l'année à venir. Elle précise que Monsieur Jean-René JAOUEN s'en est inspiré et qu'il ne va pas le réinventer.

Monsieur Jean-René JAOUEN indique que pour les deux voire trois prochaines années, seules des études seront engagées et qu'il n'est pas envisagé d'avoir recours à l'emprunt dans les trois prochaines années.

Monsieur le Maire indique que l'ancienne municipalité, dont le projet phare était l'agrandissement du restaurant scolaire et ses annexes, n'a eu recours à l'emprunt qu'en 2020. Il précise que sur le DOB figure l'espace associatif et culturel à partir de 2023 car il faut bien deux années d'études qui correspondront à deux années de baisse des remboursements en cours. Il indique qu'il est important de prévoir dès maintenant les prévisions d'investissements des futures années afin d'avoir toujours un taux d'endettement à la mesure de la Commune.

Monsieur Jean-René JAOUEN indique que le but n'est pas d'attendre 2025 pour lancer des emprunts ou pour investir. Monsieur Claude LEGOFF indique que le taux d'endettement est relativement bas mais que la Commune ne peut pas emprunter actuellement alors que les besoins sont énormes et la Commune est sous équipée. Il précise que plusieurs projets comme le Tumulus, le dojo, la rénovation du centre bourg pourraient bénéficier de taux d'emprunts faibles. Monsieur le Maire indique que c'est pour cela qu'il est important d'engager la réflexion par la création des comités consultatifs pour pouvoir avancer. Il précise que la Commune doit investir et a les capacités d'investir et si la CAF se maintient et que le taux d'endettement reste stable la municipalité pourrait même engager un autre projet. Il indique qu'en général c'est un projet structurant par mandat.

Le Conseil municipal prend acte du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2021 sur la base du rapport joint en annexe à la délibération.

02/2021) AUTORISATION RELATIVE AUX DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2021

Madame Sandra SCOTTO lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal, avant le vote du budget relatif à l'exercice 2021 selon la répartition décrite dans la délibération ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

03/2021) PARTICIPATION AU BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – ANNEE 2021

Monsieur Frédéric LAURENT lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité (M. Frédéric LAURENT ne prend pas part au vote)** de verser au budget du Centre communal d'action sociale la somme de 367.700 euros ; de procéder au versement de la participation en fonction des besoins de financement du Centre communal d'action sociale ; d'inscrire les crédits nécessaires au compte 657362 au budget primitif de l'exercice 2021 ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

04/2021) ADMISSIONS EN NON VALEUR – BUDGET PRINCIPAL

Madame Brigitte FALLOT lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Monsieur Patrick PIQUET demande si les loyers correspondent à l'entreprise

Varech. Monsieur le Maire répond que oui et précise que les frais périscolaires ne concernent que peu de familles.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se prononcer en faveur des admissions en non-valeur, demandées par le comptable de la Trésorerie de Vannes-Ménimur, des créances énumérées dans le tableau présent dans la délibération pour un montant total de² 8.775,15 euros, pour le budget principal ; d'inscrire les crédits nécessaires et d'émettre un mandat au compte 6541 pour un montant de 8.775,15 euros ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

05/2021) MARCHE DE TRAVAUX POUR L'EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE SA CUISINE, LA CONSTRUCTION DE L'ESPACE JEUNES ET D'UN POLE MUSIQUE – AVENANT N°1 AU LOT N°7 – SERRURERIE - METALLERIE

Madame Séverine MULLER lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant aux marchés de travaux du lots n°7 pour l'extension du restaurant scolaire et de sa cuisine, la construction de l'espace jeunes et du pôle musique ; de donner tous pouvoirs à Monsieur Le maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

06/2021) CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE REALISATION D'EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE AVEC MORBIHAN ENERGIES – FOURNITURE ET POSE DE MATS SOLAIRES IMPASSE DE KERVADAIL ET ALLEE DU RUISSEAU

Monsieur Joseph LE SCIELLOUR lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser la réalisation des travaux d'extension du réseau d'éclairage consistant dans la fourniture et la pose de mâts solaires aux conditions financières énoncées dans la délibération ; d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de financement et de réalisation jointe en annexe de la délibération ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette délibération.

07/2021) CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE REALISATION D'ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX BASSE TENSION – ECLAIRAGE PUBLIC – TELECOMMUNICATIONS – BOIS BAS – TRANCHE 1 (FILS NUS)

Monsieur Yannick LE HELLEY lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité absolue (6 abstentions : P. PIQUET, C. de GRAEVE, C. BEDARD, V. LE GOASCOZ, F. UNTERSINGER, N. CORSO) d'autoriser la réalisation des travaux d'enfouissement coordonné des réseaux de basse tension, d'éclairage public et de télécommunications sont envisagés dans le secteur de Bois Bas (tranche 1) aux conditions financières énoncées dans la délibération ; d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de financement et de réalisation jointe en annexe de la délibération ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette délibération.

08/2021) CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE REALISATION AVEC MORBIHAN ENERGIES – RENOVATION DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC – ALLEE DE L'ANCIENNE SALINE

Monsieur Bertrand CUVILLIER lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser la réalisation des travaux d'extension du réseau d'éclairage aux conditions financières énoncées dans la délibération ; d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de financement et de réalisation jointe en annexe de la délibération ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette délibération.

09/2021) MODIFICATION DES STATUTS DE GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION

Monsieur le Maire lit le bordereau de la délibération. Il sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** d'annuler la délibération du Conseil municipal n°105/2020 en date du 9 novembre 2020 ; d'émettre un avis *favorable ou défavorable* à la modification des statuts de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de la présente

10/2021) CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF POUR LA REALISATION D'UN ESPACE CULTUREL ET ASSOCIATIF

Monsieur le Maire lit le bordereau de la délibération. Il sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Monsieur Claude LEGOFF rappelle que l'appel à candidatures auprès des associations a déjà été connu dans le précédent mandat pour un projet de maison des associations. Il précise que lui-même président d'association avait reçu un courrier pour désigner des représentants. Il indique qu'il faut tirer les leçons du débat de l'époque. Il indique que si on veut faire participer les associations à un comité, il faut d'abord toutes les réunir afin de leur donner les tenants et les aboutissants du projet. Il estime qu'il peut y avoir un problème de légitimité de représentants entre les associations, qui ne seront pas toutes intéressées au même degré et un problème risque de se poser s'il manque de fédération entre elles. Il propose une étape intermédiaire qui serait la création d'un Conseil des associations qui se réunirait afin de désigner des représentants, de garantir la diffusion des informations et ce conseil des associations pourrait même être utilisé à d'autres fins. Il indique qu'il est indispensable de bien cibler les associations concernées par le projet.

Monsieur Claude LEGOFF évoque ensuite le comité consultatif et demande s'il peut être ouvert à d'autres entités que les associations. Il indique qu'il pourrait contenir des nouvelles personnes, qui pourraient être tirées au sort sur les listes électorales par exemple, et qui auraient un regard extérieur sur le projet qui est en attente depuis 2007.

Monsieur Claude LEGOFF demande combien de personnes feront partie du comité, par association, et si la parité sera respectée.

Monsieur Patrick PIQUET indique que si un conseil des associations est créé, il faut bien poser les règles de fonctionnement car toutes les associations n'auront pas la même représentativité. Monsieur Christophe BEDARD indique qu'il peut y avoir un début sans la représentativité, qu'il n'est pas nécessaire d'avoir les représentants des associations.

Monsieur Claude LEGOFF rappelle que l'historique est compliqué mais que le Conseil des Associations pourrait servir à bien d'autres sujets. Il indique que le bordereau n'est pas assez précis.

Monsieur le Maire indique que volontairement le bordereau n'est pas précis et qu'un démarrage avec uniquement des élus permettra de définir les orientations du Comité et d'y inclure ensuite des membres extérieurs. Il précise que ce projet est le projet phare du mandat et que le Comité doit être élargi le plus possible mais sans créer quelque chose d'ingérable. Il indique que les élus devront définir les modalités d'ouverture vers l'extérieur et définir qui intégrera ce comité. Cela risque d'augmenter le temps de travail du comité et les règles de celui-ci devront être cadrées. Il indique qu'à vouloir faire trop de participatif, il ne faudrait pas que le projet n'avance pas. Il précise être favorable à une première réunion le plus rapidement possible.

Madame Sandra SCOTTO indique que c'est important de consulter les futurs utilisateurs de la structure et que peut-être ils pourraient être convoqués par catégories : sports, culture,.... Il faut leur donner la parole et écouter leurs besoins afin de déterminer le projet qui pourra leur être soumis par la suite.

Monsieur Claude LEGOFF indique que la création d'un Conseil des Associations n'est pas difficile à mettre en place. Aujourd'hui les associations sont démunies et la création de ce Conseil ne créera pas de retard.

Madame Sandra SCOTTO indique que les consultations par catégories sont importantes car les associations n'ont pas toutes les mêmes attentes. La Commune peut aider à mettre cette structure en place et il est important d'avoir ensuite des référents

Monsieur le Maire indique que le Comité est créé lors du présent Conseil municipal et que la première réunion se fera entre élus afin de définir le cadre de travail de ce comité.

Monsieur Christophe BEDARD indique qu'il va y avoir plusieurs étapes pour mener à bien ce projet, la première étant la mission de programmation. C'est une étape clé où un programmeur intervient pour une mission d'ingénierie publique conformément à la loi MOP et cela va prendre un peu de temps, à priori quelques mois, mais c'est indispensable pour bien définir le projet et ce travail ne doit être fait qu'avec des élus. Une fois le programmeur choisi, les associations et personnes extérieures pourront intégrer le Comité consultatif.

Monsieur Claude LEGOFF n'est pas d'accord avec Monsieur Christophe BEDARD car il pense que les associations doivent être conviées dès le début du travail du Comité consultatif.

Monsieur Joël BIGNON indique comprendre la préoccupation concernant les délais. Il précise avoir identifié 13 phases pour l'élaboration d'un projet de ce type et le choix du programmeur est une des premières étapes afin de mener les études préalables. Il indique qu'il faut être très vigilant sur cette question de délais et craint que la constitution d'un Conseil des associations ne vienne retarder le début des études. Il indique qu'il est néanmoins très important de prendre en compte les besoins des associations et qu'il faut trouver les moyens d'une consultation rapide afin de respecter une grande rigueur dans la gestion du calendrier. Il indique que toutes les phases du projet : programmeur, études diverses, permis de construire, chantier... sont longues à l'échelle d'un mandat.

Monsieur le Maire indique que lors des consultations précédentes des associations, celle-ci avaient désigné deux ou trois représentants mais en fait sur la cinquantaine d'associations de Baden, peu sont concernées par le projet mais plus que deux ou trois, peut être même dix. Il précise que même si cela fait beaucoup de monde autour de la table, toutes ces associations pourraient être invitées au Comité consultatif. Il indique qu'il ne faut pas inviter les cinquante associations mais que le Comité doit rester à taille humaine. Il indique que la consultation par tirage au sort ne lui paraît pas opportune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** de créer un Comité consultatif « Espace Culturel et Associatif » ; de désigner les personnes suivantes en qualité de membre dudit Comité consultatif : Membres titulaires : Patrick EVENO, Yannick LE HELLEY, Sandra SCOTTO, Jean-Claude LE BOULICAUT, Bruno PICAUD, Christophe BEDARD, Sophie BODIN - Membres suppléants : Joseph LE SCIELLOUR, Valérie LE BERRIGAUD, Joël BIGNON, Francis UNTERSINGER, Claude LE GOFF – Représentants des services municipaux ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

11/2021) CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF « ENTREPRENDRE A BADEN »

Madame Pernelle AVRARD lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** de créer un Comité consultatif « Entreprendre à Baden » ; de désigner les personnes suivantes en qualité de membre dudit Comité consultatif : Pernelle AVRARD, présidente désignée par Monsieur le Maire, Joël BIGNON, Brigitte FALLOT, Patrick PIQUET, Claude LE GOFF, membres titulaires, Patrick BERTRAND, Jean-Claude LE BOULICAUT, Virginie LE GOASCOZ, Sophie BODIN, membres suppléants ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

12/2021) CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE TREFONDS SUR LA PARCELLE ZO 434 AU PROFIT DE MORBIHAN ENERGIES – PENMERN

Monsieur Yannick LE HELLEY lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de constitution d'une servitude de de tréfonds sur la parcelle communale cadastrée ZO 434, à titre gratuit et au profit de Morbihan Energies ; d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique permettant de régulariser la convention de constitution de servitude au profit de Morbihan Energies ; de mettre à la charge de Morbihan Energies l'établissement des actes relatifs à la constitution de servitude ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de cette décision.

13/2021) INSCRIPTION AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR) DU MORBIHAN

Monsieur Joël BIGNON lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Madame Anita ALLAIN-LE PORT indique que le PDIPR mentionne des cheminements équestres, piétons et cyclotouristes et demande si la boucle est bien uniquement pédestre afin de ne pas avoir de recours de la part d'autres usagers. Monsieur Joël BIGNON indique qu'il y veillera et précise que la signalétique, qui est du ressort de GMVA, devra le préciser. Madame Anita ALLAIN-LE PORT indique que ce n'est pas spécifié et qu'il faudrait le mentionner. Monsieur Joël BIGNON indique que le Maire a un rôle de police pour faire respecter le caractère piétons du circuit. Madame Anita ALLAIN-LE PORT demande que soit précisé « pédestre » dans la délibération. Monsieur Joël BIGNON indique que la délibération reprend les dispositions du PDIPR dans sa première partie et que le Conseil municipal n'a pas vocation à modifier cette partie.

Monsieur Joël BIGNON indique qu'une cinquantaine de Communes sont identifiées au PDIPR par des itinéraires ou des boucles de randonnées et que Baden n'y figure pas. Il précise qu'il s'agit de mieux identifier des circuits qui apparaîtront sur les cartes officielles et qui seront mieux signalés sur site.

Monsieur Christophe BEDARD indique que l'inscription au PDIPR implique une inscription sur la cartographie officielle du Conseil Départemental des chemins de randonnées. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'officialiser ce circuit avec la signalétique adéquate. Monsieur Joël BIGNON indique que sans adhésion au PDIPR, ce circuit ne peut pas bénéficier de la participation de GMVA, sous forme de signalétiques.

Madame Séverine MULLER indique que dans la description générale du PDIPR, les chemins peuvent être ouverts à d'autres utilisateurs et demande, dans le cas du circuit de Pomper - Port Blanc, s'il y aurait besoin d'une autre signalétique. Monsieur le Maire indique que sur les sentiers côtiers la signalétique indique que c'est interdit aux chevaux, par exemple et précise qu'il faudra être attentif à la signalétique qui sera mise en place. Il indique que la signalétique existante sur les sentiers côtiers sera à reprendre.

Monsieur Patrick PIQUET demande si la délibération peut être retirée et rédigée à nouveau. Monsieur le Maire demande si c'est bien utile et propose de ne pas modifier la première partie de la délibération mais d'ajouter le mot « pédestre » à la phrase « *de demander l'inscription de ce sentier **pédestre** dénommé « circuit Pomper – Port Blanc », à l'occasion de la révision du PDIPR du Morbihan »*

Madame Séverine MULLER indique qu'il n'est pas nécessaire de modifier cette phrase dans la mesure où la signalisation interdira de fait les usagers autres que piétons. Elle précise qu'elle comprend l'interrogation de Madame Anita ALLAIN-LE PORT. Monsieur le Maire indique que son interrogation est légitime et propose de maintenir la rédaction de la délibération en l'état.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la **majorité absolue (1 abstention : A. ALLAIN-LE PORT)** d'adhérer au PDIPR (Plan Départemental des itinéraires de Promenades et de Randonnées) ; d'approuver le tracé du sentier de randonnée dénommé « Circuit Pomper - Port Blanc » tel qu'il figure sur le plan présent dans la délibération, et la désignation des chemins ruraux et voies communales correspondants, mentionnés précisément sur les états et extraits cadastraux ; de demander l'inscription de ce sentier, dénommé « Circuit Pomper - Port Blanc », à l'occasion de la révision du PDIPR du Morbihan ; de donner tout pouvoir à Monsieur Le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

14/2021) ORGANISATION D'UNE CONSULTATION POUR LA DÉSIGNATION D'UN BUREAU D'ÉTUDES – REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur Joseph LE SCIELLOUR lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser l'organisation d'une consultation, sous forme de procédure adaptée, afin de désigner un bureau d'études pour mener la révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Baden et son évaluation environnementale ; d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché ; d'inscrire les crédits au budget primitif de l'exercice 2021 ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de cette décision.

Questions orales

Monsieur le Maire donne la parole au groupe minoritaire Baden Nouveau Cap pour les questions orales.

M. Christophe BEDARD lit la question suivante :

« Nous aimerions connaître l'avancement du projet concernant l'aménagement de la piste cyclable de Port Blanc au rond-point des Quatre Chemin, même si ce n'est pas uniquement du ressort de la mairie, mais conjointement avec le département »

Monsieur Yannick LE HELLEY apporte la réponse suivante :

« L'avancement du projet concernant l'aménagement de la piste cyclable de Port Blanc au rond-point des Quatre Chemin est en cours d'étude avec le cabinet LE GAVRE. Le relevé topographique a été réalisé et nous devrions avoir une première ébauche pour fin Février. On aura l'occasion d'aborder le projet lors de la commission travaux, et de l'évoquer lors d'une réunion avec les riverains. »

Monsieur Francis UNTERSINGER lit la question suivante :

« Nous sommes interrogés par les riverains de Pont Claou concernant les importants travaux de terrassements qui sont en cours depuis plusieurs mois. Ils souhaiteraient plus de communication sur le planning et le déroulement des travaux »

Monsieur Yannick LE HELLEY apporte la réponse suivante :

« Concernant Pont Claou, c'est un projet géré par GMVA. Les travaux de terrassement concernant le poste de refoulement seront terminés pour Avril 2021 sauf retard si intempéries. Les petits aménagements avec la mise en place du grillage et le réajustement du chemin piétonnier Avril – Mai 2021. Ensuite GMVA reviendra vers les élus pour définir les orientations d'aménagement du site. Après avoir régler la rétrocession du foncier par GMVA à la commune pour l'entretien futur, la livraison du site devrait avoir lieu courant 2022.

Monsieur Patrick PIQUET lit la question suivante :

« Nous constatons depuis quelques mois l'installation de commerces zone de Toulbroche. Que pensez-vous mettre en œuvre rapidement dans le centre bourg pour équilibrer cette forte attractivité ? »

Monsieur Jean-René JAOUEN apporte la réponse suivante :

« Effectivement, tout comme vous, nous constatons depuis quelques années une forte émergence de commerces dans la zone de Toulbroche. Parallèlement, des établissements tels que les Kerguelen, la boucherie et la cave, ont quitté le centre bourg. Concernant les locaux de la cave, une location est en cours d'acceptation. Ceux de l'ancienne boucherie ont été mis en vente et auraient trouvé preneur. Lors du conseil municipal du 29 mars 2021 un groupe de travail (comité consultatif) sera constitué et aura pour objectifs la rénovation et la revitalisation du centre bourg. Les études déjà menées dans le cadre du PRU seront bien évidemment analysées et serviront de base de travail. Des actions sont en même temps engagées afin de poursuivre les acquisitions foncières nécessaires tout en respectant nos grands équilibres budgétaires.»

Monsieur le Maire indique que les informations au Conseil municipal, dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales ont été déposées sur table.

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions :

- Décision du Maire n°137/2020 en date du 22 décembre 2020 portant signature d'une convention d'assistance juridique avec la société d'avocats LEXCAP de Saint-Grégoire pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022 pour un montant de 6.300 euros hors taxe.
- Décision du Maire n°138/2020 en date du 22 décembre 2020 fixant les tarifs de location de mouillages et redevances pour l'année 2021
- Décision du Maire n°139/2020 en date du 22 décembre 2020 portant résiliation pour des motifs d'intérêt général du marché public portant sur la révision du Plan local d'urbanisme – Lots n°1 et 2
- Jugement de la Cour Administrative d'Appel de NANTES en date du 22 décembre 2020 confirmant le jugement du Tribunal Administratif de RENNES rejetant l'annulation du permis de construire accordé à Monsieur Loïc CHEVAL au lieu-dit Le Céline.
- Décision du Maire n°140/2020 en date du 24 décembre 2020 relative aux marchés de travaux pour l'extension du restaurant scolaire et de sa cuisine, la construction de l'espace jeunes et d'un pôle musique – avenants aux lots n°5, 11 et 15 :
Lot n°5 - nouveau montant du marché : 107.000 euros HT, 128.400 euros TTC (+1,23%)

Lot n°11 - nouveau montant du marché : 199.598,10 euros HT, 239.517,72 euros TTC (2,36%)
Lot n°15 – nouveau montant du marché : 373.473,07 euros HT, 448.694,68 euros TTC (0,19%)

Monsieur Christophe BEDARD indique pour information que les vestiaires du foot du stade de Toulbroche sont utilisés par les enfants du club. Il précise que les vestiaires des autres communes sont actuellement fermés et que leur utilisation n'est pas permise. Madame Valérie LE BERRIGAUD indique que les vestiaires ne sont pas utilisés. Monsieur Christophe BEDARD répond qu'il s'y rend à chaque entraînement et que les enfants se changent bien dans les vestiaires. Monsieur le Maire indique qu'un rappel des règles sera fait à l'association occupant les locaux.

Monsieur Patrick PIQUET remercie les élus pour l'inscription au DOB d'une somme pour l'outil en mains. Monsieur le Maire précise que pour ce dossier des modifications doivent être apportées aux bâtiments et il convient de déposer un permis de construire. La procédure sera donc plus longue que prévue.

Monsieur le Maire communique la date du prochain conseil municipal qui aura lieu le Lundi 29 mars 2021 à 20h (Vote du budget)

Affiché le 05 février 2021

Fait à Baden, le 03 février 2021

La secrétaire de séance,
Pernelle AVRARD

Le Maire,
Patrick EVENO

